

ANTOINGT

Lettre d'information

Jeudi 28 novembre à 19h30, une réunion publique a réuni environ quatre-vingt personnes à la salle polyvalente d'Antoingt.

Vous trouverez ci-dessous les points d'information qui ont été abordés.

Cimetière :

Les travaux au cimetière sont terminés depuis une semaine : il s'agissait de crépir le mur extérieur de l'ancien cimetière qui est devenu le mur intérieur de l'extension. En effet nous avons reçu de nombreuses demandes des personnes intéressées puisque le crépis tombait sur les concessions et provoquait des désagréments. Nous avons par la même occasion fait ouvrir une porte à côté de l'ossuaire qui a lui-même était rénové en 2023. L'équipe du patrimoine de l'Agglo Pays d'Issoire a été retenue pour ces travaux.

Cout de l'opération : 5000 € plus 1000 € de matériaux.

Extension du cimetière : la dernière propriété voisine du cimetière encore disponible a été mise en vente en 2023. Il nous a semblé opportun de positionner la commune sur l'acquisition de la parcelle C-515 située entre le cimetière et la rue du Chanselle (route d'Issoire) afin de constituer une réserve foncière. En effet, le nouveau cimetière se remplit très rapidement et les projections démographiques laissent présager une demande de plus en plus importante de concession. C'est pourquoi, l'EPF-Auvergne a été mandaté pour acquérir ce bien pour un coût de 45000 € sur 10 ans l'EPF ce qui représente 5031€35 par an avec les frais de portage.

Station d'épuration :

Le projet de renouvellement de la station d'épuration d'Antoingt est bloqué par des recours en justice qui se suivent depuis maintenant près de dix. L'acquisition foncière de la parcelle nécessaire au projet n'a jamais pu se réaliser à cause de ces recours. L'Agglo Pays d'Issoire a reçu la compétence Eau et Assainissement en 2020. API a lancé un diagnostic d'assainissement sur l'ensemble du bassin versant du Lembron. Il en est ressorti qu'une station commune pour Mareugheol, Solignat et Antoingt serait la meilleure solution. Deux stations sont pratiquement hors d'usage (Solignat et Antoingt), et Mareugheol n'en dispose pas. La commune de Mareugheol est propriétaire d'une parcelle disponible, ce site a été retenu pour réaliser une station de 1250 équivalent habitants. L'étude pour initier le

projet a été confiée à l'entreprise SAFEGE. Le coût du projet a été estimé à 1,7 million d'euros auquel s'ajoute 0.2 million de réseaux pour apporter les effluents de Solignat et Antoingt à la future station. La difficulté dans ce projet est que le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (2019-2024) se termine sans visibilité sur le prochain programme. L'Agglo a pu obtenir les subventions sur le 11ème programme de l'Agence de l'eau en temps et en heure.

La participation de l'Agence de l'eau s'élève à 60% plus 20% par le Conseil Départemental. L'entreprise qui réalisera les travaux sera choisie par API début décembre et les premiers travaux devraient débuter dès janvier 2025. L'étude de raccordement des réseaux à la station se fera en 2025 et la réalisation dans la foulée.

Travaux de voirie et écoulement pluvial :

Des travaux de voirie sont programmés cet hiver Chemin de Vodable, Rue de la Pougère, Place de la Fontaine et à Mazerat. Ces travaux sont

confiés à l'entreprise A2TP qui doit intervenir en décembre 2024.

Le coût total s'élève à 17903 € HT, des fonds de concours seront demandés à API pour moitié.

Zone d'Aménagement Différée (ZAD) :

La commune d'Antoingt ne disposant pas de document d'urbanisme (pas de carte communale ou de PLU) est régie par le Règlement National de l'Urbanisme. Le RNU ne donne pas à la commune de droit de préemption lors de la vente d'un bien.

Toutefois, il existe une procédure, la Zone d'Aménagement Différée (ZAD) qui permet à la commune de cibler une zone qu'elle souhaite aménager dans le futur. Il s'agit alors de prendre

une délibération suivie d'une délibération dans les mêmes termes d'API qui est compétent en matière d'urbanisme.

C'est ce que nous avons fait concernant la propriété de Mme Cornéglio. Le but serait d'ouvrir et sécuriser le croisement des routes de Mareugheol et Vodable, créer du stationnement dans une zone exiguë. Nous sommes dans l'attente d'une évaluation de la propriété par l'EPF et nous nous positionnerons ensuite sur l'opportunité ou non d'acquérir ce bien. Il n'est donc en rien question de créer quelque lotissement ou autre route de Mareugheol comme vous avez pu, à tort, l'entendre ici ou là.

Personnel communal :

L'année 2024 a été une année très compliquée au niveau du personnel communal.

En effet, l'absence d'abord de notre secrétaire de mairie au printemps et à l'été a désorganisé l'action communale. Il n'a pas été possible de trouver un remplacement sauf ponctuellement une fois par mois pour faire les payes du personnel et régler les factures. Ce n'est en rien une excuse je le consens mais l'absence de communication cette année est la conséquence de cette absence.

L'absence de l'employé communal depuis août, nous a obligé à chercher un remplaçant. Celui-ci n'a pas pour l'instant la connaissance complète du travail à réaliser. Cette absence devrait se prolonger de nombreux mois.

Autre difficulté concernant le personnel : la commune de Solignat déléguait un de ses agents pour le temps de cantine à l'école de 11h15 à 14 h. Elle a été contrainte de retirer son agent pour effectuer cette même tâche à Solignat. Il a donc été nécessaire de trouver, en urgence, une solution pour assurer le temps de cantine.

C'est pourquoi nous avons créé par délibération un poste d'agent technique à temps partiel pour recruter une personne. De plus, nous avons publié une annonce sur le site internet du Centre de Gestion du Puy et Dôme et localement afin de recruter un agent.

Ce recrutement n'aura pas d'incidence au final sur le budget de la commune puisque le traitement de l'agent est répercuté sur le SIVU qui gère l'ensemble des agents travaillant aux écoles de Solignat et Antoingt.

Illuminations festives :

Le conseil municipal a souhaité investir dans des éclairages décoratifs de fin d'année en collaboration avec le Territoire d'Energie et SEMELEC63. Le syndicat proposait un fond de concours pour ces éclairages de 50% sur les illuminations de Noël jusqu'à août 2024. Cette participation est désormais moins importante, c'est pourquoi nous avons accéléré cet investissement pour bénéficier des 50% de ce concours.

L'estimation des dépenses s'élève à 2800 € avec un concours de Territoire d'Energie de 1552€40. Deux zones bénéficieront de ces illuminations festives à savoir le bâtiment école mairie côté route d'Issoire et l'entrée du village côté Saint-Germain-Lembron. Ces illuminations seront installées très prochainement.

Une chicane expérimentale a été installée route de la Chaze en juillet dernier avec des comptages de vitesse. Ces comptages font apparaître des vitesses moyennes de 60 km/h environ et 45 km/h avec la chicane pour une vitesse limitée à 30 km/h soit une baisse significative mais encore insuffisante. Une véritable chicane sera installée avec des plots plastiques et un marquage au sol. L'ensemble des panneaux de signalisation en entrée de bourg est vieux et obsolète. Il est donc prévu de changer les panneaux en entrée de bourg (30 km/h priorité à droite, interdiction aux camions de plus de 10m) en indiquant la vitesse limitée à 30 dès les entrées de bourg doublé de marquage au sol. Une limitation à 70 km/h sera signalée aux hameaux de La Roche-Le Montel. De plus, le hameau de Mazerat sera limité à 50 km/h pour sa partie RD et 30 pour sa partie voie communale. De plus, il est prévu de sécuriser le carrefour de la coursière de Solignat avec le Chemin de la Gazelle par des stops pour casser la vitesse des véhicules qui se rendent par-là vers la Pougère.

Cette opération sera subventionnée par les amendes de police à 75% avec un plafond de 7500€

Circulation et limitation de vitesse :

Etude ruissellement :

Le 20 juin 2024 un violent orage a causé des ruissellements et coulées de boues dans le quartier du Suquet et de la Route d'Issoire. Ce phénomène récurrent (2016-2018-2021-2024) nous force à programmer des aménagements afin de protéger les habitations. C'est pourquoi nous envisageons d'engager une étude hydraulique sur le bassin versant concerné qui remonte jusqu'au Pic d'Ysson afin de calibrer les aménagements à prévoir.

Cette étude prend tout son sens au regard de l'aménagement foncier à venir. En effet, il faudra proposer des réserves foncières pour créer des ouvrages de protection. L'AFAFE est l'outil idéal pour parvenir à ces fins.

Un premier devis de 13400 € HT nous a été fourni par un bureau d'étude. Ce type d'étude est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 50 % de coût de l'étude.

AFAFE : enquête publique en cours

La pré étude d'aménagement foncier (AFAFE)

arrive dans sa phase terminale. Un périmètre a été établi par la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Ce périmètre est actuellement soumis à enquête publique jusqu'au 19 décembre. Les propriétaires fonciers peuvent consulter le dossier d'enquête en mairie aux heures d'ouverture ou sur internet (<https://www.puy-de-dome.fr/territoires/amenagement-foncier/amenagement-foncier-agricole-et-forestier.html>) ou lors des permanences du commissaire enquêteur (mardi 10 décembre et jeudi 19 décembre). Le commissaire enquêteur a un délai d'un mois pour rendre son rapport puis la commission communale statuera sur l'opportunité de l'aménagement foncier et sur le périmètre retenu. Si la commission valide l'aménagement foncier, les opérations elles mêmes débiteront courant 2025, le temps de lancer des appels d'offres pour retenir un géomètre et un bureau environnement qui mèneront le projet.

Le coût de ces opérations est entièrement pris en charge par le département. Seuls les travaux connexes (création ou suppression de chemin de fossés, ect..) incomberont à la commune.

Espace communal :

Lors de l'élaboration du PAD, la piste de la maison Roux est apparue par une suggestion des architectes en charge de l'étude. Des contacts ont été pris avec le propriétaire et le PAD a intégré cette éventualité.

En effet, il est apparu au cours du mandat que la mairie actuelle n'est absolument plus adaptée à un travail efficace et surtout à un service rendu aux Antoinais qui soit digne. Il existe pléthore d'arguments pour justifier ce constat. Vous connaissez tous la mairie, et même s'il est plaisant d'y travailler, et même si nous parvenons à nous contenter de peu, comment peut-on encore justifier de disposer d'un espace communal dans lequel il n'existe ni point d'eau, ni toilette, ni espace de restauration, ni de salle de réunion?

Voici l'exemple parfait : la salle des mariages se situe à l'étage, problème, le grand père de la mariée est une personne à mobilité réduite et ne peut pas monter à l'étage. Très bien, nous descendons Mariane dans la salle de cantine, nous ramassons les micro-ondes de la cantine, déplaçons tables et chaises... Vous allez me dire : combien y-a-t-il de mariage dans l'année ? deux ou trois ? grand maximum. En, effet c'est exact.

Le problème est le même lorsqu'il y a des élections : salle de cantine avec les décorations des enfants – une à deux fois l'an et encore pas tous les ans !

Je peux vous parler des conseils municipaux, il

faut demander aux enseignants de déplacer les parcours de gymnastiques dans la salle du conseil pour avoir un peu d'espace pour tenir conseil.

Je peux vous parler des archives municipales qui sont partagées avec celles de l'école et une extension de l'agence postale et qui posent un problème d'accès lors des temps scolaires et périscolaires.

Je peux vous parler de la confidentialité à la mairie, une personne vient demander quelque chose qui est le plus souvent banal mais parfois plus personnel voir même confidentiel. Alors sur ce point je dois louer la discrétion de notre secrétaire qui se fait toute petite sur son bureau (tout petit) et qui est dérangée dans son travail.

Au sujet de la secrétaire, j'ai un souci qui me préoccupe depuis maintenant quatre années : il s'agit de son remplacement fin 2025 puisqu'elle va faire valoir ses droits à la retraite.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est particulièrement difficile de trouver une secrétaire de mairie, de surcroît compétente et disposée à occuper un emploi à temps partiel.

Quelqu'un pense-t-il une seconde que l'on puisse trouver une secrétaire de mairie qui accepte de venir travailler à Antoingt dans ces conditions ? Personnellement j'en doute.

Une secrétaire qui cherche une mairie trouvera toujours des conditions de travail meilleurs qu'à Antoingt. Je suis donc convaincu qu'il est de mon devoir, devoir indispensable de créer un espace communal.

Cette mairie, je ne conçois pas de la faire pour moi ni même pour un agent (puisque j'ai entendu dire que la mairie servait à deux personnes) mais je l'imagine pour vous toutes et tous antoinaises et antoinais car je considère que vous méritez mieux que trente mètres carré pour vos démarches administratives en mairie, parce que je considère que vous méritez mieux qu'une agence postale qui est un placard reconditionné en agence postale.

Le projet est donc de créer un accueil du public couplé à l'espace de secrétariat où deux personnes pourront travailler, un bureau des élus, un espace restauration, des **sanitaires dignes**, des archives, et une salle indépendante mutualisée (salle du conseil, des mariages, des élections, salle de réunion pour les associations ou toutes autres réunions d'une vingtaine de personnes)

Concernant le financement de l'achat du bien, les fonds propres de la commune seront utilisés

avec une participation d'API par le biais des fonds de concours. Sur une enveloppe de 80000 € alloué à la commune d'Antoingt en 2020, il reste 43000 disponibles.

Les travaux seront financés par des subventions de l'Etat DETR (210000 possibles), la Région (100000 possibles) le département (100000 possibles), des fonds propres de la commune et certainement un emprunt. Pour rappel, la commune n'a aucun emprunt en cours.

Concernant le projet lui-même, la configuration des lieux permet de phaser les opérations.

L'espace communal et la sécurisation des annexes dans un premier temps, les étages et annexes pour créer des logements ou autre dans un second, ce qui réduit considérablement le cout de l'espace communal lui-même.

La mission de maîtrise d'œuvre est en cours de constitution, le cout définitif n'est pas arrêté (entre 500 et 600000 €), nous ne manquerons pas de vous informer en début d'année 2025.

Taux d'imposition :

Concernant la hausse des impôts fonciers, le conseil municipal et moi-même assumons pleinement cette décision. D'une part parce que les taux d'imposition n'ont jamais été augmentés depuis la suppression de taxe d'habitation qui a certes était compensée mais cette compensation n'a pas été revalorisée depuis. D'autre part les projets communaux à venir imposent une réadaptation des taux afin de ne pas faire subir une hausse brutale aux contribuables le jour où le besoin s'en fera sentir.

Taux de la fiscalité directe votés en 2023 et 2024

	2023	2024
TH sur résidences secondaires	12.94	13.10
Foncier bâti	34.23	35.23
Foncier non-bâti	67.00	68.96

Comparaison des taux d'Antoingt avec les communes avoisinantes

Libellé commune	Taxe sur le foncier bâti 2024	Libellé commune	Taxe sur le foncier non bâti 2024
AUGNAT	30,48	AUGNAT	45,33
GIGNAT	30,58	CHALUS	57,32
VICHEL	31,05	ST GERVAZY	59,92
ST GERVAZY	31,48	VICHEL	61,86
CHALUS	32,52	CHIDRAC	63,35
MEILHAUD	33,36	MEILHAUD	68,06
VILLENEUVE LEMBRON	34,68	ANTOINGT	68,96
RENTIERES	35,00	GIGNAT	71,24
ANTOINGT	35,23	BERGONNE	71,63
BRENAT	36,00	MAREUGHEOL	73,60
SOLIGNAT	36,40	VILLENEUVE LEMBRON	73,68
MAREUGHEOL	36,76	BRENAT	77,00
BERGONNE	37,50	APCHAT	79,00
ISSOIRE	38,47	VODABLE	80,13
BOUDES	38,98	RENTIERES	81,14
VODABLE	39,78	SOLIGNAT	83,99
APCHAT	40,38	BOUDES	88,43
CHIDRAC	41,55	ISSOIRE	102,26

Taux d'imposition API :

En 2024, pour faire face à l'augmentation des dépenses d'énergie, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, et la non compensation par l'Etat des recettes fiscales d'API, il a été nécessaire pour équilibrer le budget intercommunal d'aller chercher un complément de ressources de 1,5M d'euros, obtenu en augmentant le taux foncier bâti de 0.21% à 2.5%, soit une hausse moyenne de 25€ par habitant d'API.

En effet, en supprimant la taxe d'habitation et la cotisation à la valeur ajoutée, soit les deux principales recettes d'API, qui plus est les plus dynamiques, l'Etat a supprimé l'autonomie fiscale d'API hors foncier et n'a pas compensé entièrement la suppression de ces deux impôts : en 2024 il manque 464000€ au titre des compensations.

API n'a donc pas eu d'autre choix que d'augmenter son foncier bâti dont le produit était de 130000€ avec le taux ridicule de 0.21% parmi les plus bas des EPCI du Puy-de-Dôme.